

## LA DECLARATION COMMUNE SUR LA PRODUCTIVITE (1959)

Avant la révolution industrielle du XVIII<sup>e</sup> siècle, les grands de ce monde connaissaient moins de confort et d'hygiène que l'ouvrier de nos jours. C'est parce que nous avons appris à produire avec moins d'efforts, plus de biens et des biens plus variés. Notre productivité s'est constamment accrue. Accroître la productivité n'est donc pas une idée neuve; c'est une tendance permanente de l'homme.

Actuellement, nous nous trouvons devant une situation économique difficile. Pour maintenir et élever le niveau de vie de nos populations, nous devons faire un effort pour produire mieux et moins cher. Nous devons accroître notre productivité.

Faute de pouvoir lutter contre la concurrence étrangère qui se fait sentir aussi bien sur notre propre marché que sur les marchés extérieurs, nos ventes diminueront, entraînant la chute de nos productions et l'extension du chômage.

Par contre, si nous accroissons notre productivité, si nous diminuons les prix de nos produits et améliorons leur qualité, nous vendrons plus facilement. Les consommateurs achèteront plus et mieux avec le même argent: autrement dit, ils élèveront leur niveau de vie. Nous pourrons aussi exporter davantage. Nos entreprises produiront plus et se développeront; elles donneront plus d'occasions de travail; le chômage technologique ou général diminuera.

Les pays de vieille civilisation comme le nôtre ont d'ailleurs le devoir de produire en suffisance pour répondre aux besoins croissants de populations nombreuses, notamment dans les régions sous-développées; ils participent ainsi de manière efficace au maintien d'une atmosphère de paix.

Les représentants de la Fédération des Industries belges, de la Fédération des Entreprises non industrielles de Belgique, de la Fédération générale du Travail de Belgique, de la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique et de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique, conscients de leurs responsabilités tant à l'égard de leurs mandants que de la population tout entière, se déclarent formellement convaincus de la nécessité d'une attitude favorable et persévérante envers le problème de la productivité.

Ils ont marqué leur accord sur les points contenus dans le protocole suivant:

1. L'effort d'accroissement de la productivité nécessaire au maintien du pouvoir concurrentiel de l'économie belge doit s'inscrire dans le cadre d'une politique efficace d'expansion économique pour qu'il apporte, en fin de compte de plus larges possibilités d'emploi et par là, plus de bien-être général. Les représentants des employeurs et des travailleurs sont d'accord pour étudier et appliquer les moyens d'empêcher tout chômage technologique et de résorber le chômage existant. Si, malgré ces efforts, certains travailleurs devaient se trouver en disponibilité momentanée d'emploi, des mesures à caractère compensatoire seraient recherchées en commun par employeurs et travailleurs.

2. Les représentants des employeurs et des travailleurs collaboreront loyalement à l'échelon national et à l'échelon professionnel. Cette collaboration confiante sera basée sur une information aussi complète que possible de la situation. Les moyens et méthodes pour accroître la productivité seront étudiés en commun. On ne perdra toutefois pas de vue que c'est dans les entreprises que le problème de la productivité se résout finalement.

3. C'est donc dans les entreprises que la collaboration en matière de productivité revêt le plus d'importance. C'est notamment au sein des conseils d'entreprise qu'elle doit s'établir par la suggestion des moyens et méthodes et par l'enregistrement des résultats obtenus. Les représentants des employeurs s'engagent à insister vivement auprès des chefs d'entreprises pour que, dans leurs rapports avec les travailleurs (information, entretiens, rédaction de tout document destiné aux travailleurs), ils emploient la langue de la région et qu'en outre ils s'adressent aux groupes minoritaires éventuels dans la langue de ces groupes.

4. Les représentants des employeurs déclarent que l'accroissement de la productivité ne peut en aucune manière être obtenu en compromettant l'intégrité physique et morale des travailleurs ni en portant atteinte à leur dignité humaine.

Les représentants des travailleurs déclarent de leur côté que l'effort commun en vue d'accroître la productivité ne servira pas de prétexte pour tenter de modifier le statut des entreprises ou mettre en cause l'autorité de leurs chefs.

5. Les représentants des employeurs s'engagent à intervenir de manière pressante auprès des chefs d'entreprise afin de les encourager à pousser au maximum l'amélioration de la productivité. A cet effet, on attirera systématiquement leur attention sur tous les éléments qui peuvent y concourir.

Pour contribuer à ce que les travailleurs appliquent de bon cœur et en confiance certains procédés ou méthodes nouveaux, il est possible que des chefs d'entreprise recourent à l'aide de spécialistes syndicaux.

Les représentants des travailleurs interviendront auprès de leurs mandants pour qu'ils apportent, dans leur propre intérêt, toute leur collaboration à l'effort d'accroissement de la productivité.

D'une manière générale, une propagande sera faite dans tous les milieux et à tous les niveaux pour provoquer la participation des couches les plus larges de la population.

6. On s'attachera, de commun accord, à promouvoir la formation professionnelle et humaine du personnel et des cadres.

7. L'accroissement de la productivité sera recherché avec la volonté d'avantager l'économie générale du pays. Ce but doit être poursuivi, notamment par des abaissements des prix de

vente et une amélioration de la qualité des produits et services, ce qui doit à la fois renforcer la position concurrentielle de l'économie et la capacité d'achat des consommateurs. Compte tenu de ce souci, les fruits de cet accroissement de productivité seront répartis dans une mesure équitable entre l'entreprise et les travailleurs, en se préoccupant notamment des conséquences de l'accroissement de la productivité tant sur l'emploi que sur les conditions de vie des travailleurs.

L'accroissement de la productivité industrielle, bien qu'essentiel, n'est pas suffisant. L'effort vers une productivité meilleure doit être fait par tous, dans tous les domaines, et notamment dans l'agriculture, dans les services, dans la distribution des produits et dans l'administration de l'Etat. Les mesures à prendre dans le cadre de cette déclaration commune doivent trouver des appuis auprès du gouvernement; celui-ci s'attachera notamment à exercer une influence coordinatrice, à favoriser le développement du commerce extérieur, ainsi que l'essor des industries nouvelles. En bref, sa politique générale devra promouvoir l'accroissement de la productivité et de la production dans tous les domaines, secteurs industriels, commerciaux, administratifs, ainsi que dans l'économie générale. L'avenir de notre économie et, par conséquent, de nos propres conditions de vie en dépend.